Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170621-010617-10-DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 1 juin 2017

PUBLIE LE : 21 juin 2017

Délibération n° 010617-10 : Projet numérique innovant : « L'éclipse de soleil en 1715 » en partenariat avec la société ARISTEAS

L'an deux mille dix-sept, le un juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le vingt-quatre mai, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 1 JUIN 2017

Présents

LOUVECIENNES	Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE Laurent FAULLIMMEL, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***5***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***6***

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170621-010617-10-DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

SI MUSEE PROMENADE / CS –010617-10

OBJET : PROJET NUMERIQUE INNOVANT : « L'ECLIPSE DE SOLEIL DE 1715 » EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ARISTEAS

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU l'appel à projet « Services Numériques Innovants » du Ministère de la Culture et de la Communication lancé en mars 2017 ;

VU la possibilité de bénéficier d'une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication d'un montant de 30.000 € (trente mille euros) ;

CONSIDERANT l'intérêt du Musée Promenade de proposer, dans le cadre de sa réouverture en 2018, un nouvel outil de médiation en réalité virtuelle ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Musée Promenade d'établir un partenariat avec la Société Aristéas, entreprise spécialisée dans la reconstitution numérique du patrimoine ;

CONSIDERANT que le plan de financement serait le suivant, sous réserve que le projet soit sélectionné par le ministère de la Culture et de la Communication :

- Ministère de la Culture : 30 000 €.
- Musée-Promenade : 30 000 € dont un apport en nature à travers la modélisation préexistante du pavillon royal valorisée à 10 000 €, soit 20 000 € d'apport financier.
- Aristéas et son partenaire Arforia : 24 000 €.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE de confier la réalisation de la prestation à la société Aristéas, sous réserve de la sélection du projet par le Ministère de la Culture et de la Communication.

ARTICLE 2 : DECIDE de confirmer sa participation financière à ce projet.

Fait à Marly-le-Roi, le 21 JUIN 2017
Transmis en préfecture et affiché le 21 JUIN 2017

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal